

A photograph of two women sitting at a table in a modern office setting. The woman on the left has long red hair and is looking at a laptop. The woman on the right has dark curly hair and is looking at the laptop while holding a pen. There are glasses of water and papers on the table. The background shows a bright office with large windows.

# CCSP EN UN COUP D'OEIL

Chapitre SP 3270, Passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

# Chapitre SP 3270, *Passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides*

## ACTIVITÉS LIÉES À UNE DÉCHARGE

- Décharge contrôlée de déchets solides :
  - Zone ou excavation délimitée dans laquelle sont déposés des déchets, notamment des déchets domestiques, des déchets solides commerciaux, des boues non dangereuses et des déchets solides industriels.
- Les lois et règlements des gouvernements prévoient un processus rigoureux d'agrément environnemental pour les décharges contrôlées.
- Un tracé de l'ensemble du terrain comprend la capacité totale prévue de la décharge. La décharge peut être divisée en sections et chaque section peut comporter des « casiers » individuels.
- L'exploitant d'une décharge contrôlée doit s'engager à respecter certaines obligations, avant l'obtention de l'agrément environnemental et avant que la mise en décharge ne commence. Ces obligations portent notamment sur la mise en œuvre de certaines mesures lors de la fermeture et au cours de la période d'après-fermeture de la décharge agréée.

## ACTIVITÉS DE FERMETURE

- Comprennent toutes les activités liées à la fermeture de la décharge contrôlée. Ces activités comprennent notamment :
  - le recouvrement final et la revégétation;
  - l'achèvement des installations et dispositifs destinés :
    - au contrôle du drainage;
    - au contrôle des produits de lixiviation;
    - au contrôle de la qualité des eaux;
    - au contrôle et à la récupération des gaz.

## ACTIVITÉS APRÈS-FERMETURE

- Comprennent toutes les activités liées à la surveillance de la décharge lorsqu'elle ne peut plus recevoir de déchets. Ces activités comprennent notamment :
  - l'acquisition de nouveaux terrains devant servir de zones tampons;
  - le traitement et le contrôle des produits de lixiviation;
  - le contrôle des eaux souterraines et des eaux de surface;
  - le contrôle et la récupération des gaz
  - l'entretien des divers systèmes de contrôle, des systèmes de drainage et du recouvrement final.

## CONSTATATION ET MESURE

- Un passif doit être constaté dans les états financiers au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture en fonction de la capacité utilisée de la décharge. La capacité utilisée doit être mesurée selon une méthode volumétrique (par exemple selon le nombre de mètres cubes utilisés).
- Le passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture prend naissance avec le début de la mise en décharge. Lorsque la décharge est exploitée section par section, le passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture rattaché à une section est entièrement constaté au moment où la section cesse d'être exploitée.
- La variation du passif et les charges, rattachées à la décharge ou à la section, se calculent comme suit :
  - Total des dépenses estimatives x (Capacité utilisée jusqu'à maintenant / Capacité totale estimative) - Dépenses constatées antérieurement
  - Total des dépenses estimatives :
    - Représente la somme des flux de trésorerie futurs actualisés qui sont associés aux activités de fermeture et d'après-fermeture.
    - Le taux d'emprunt moyen à long terme du gouvernement, toujours déterminé de manière uniforme, peut être approprié comme taux d'actualisation.
    - Pour déterminer le total des dépenses estimatives au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture, il faut tenir compte de l'état de la technologie, de la durée de la période d'après-fermeture et des règlements environnementaux en vigueur au moment de l'estimation.
  - Capacité :
    - Estimée selon une méthode rationnelle et systématique, sur la base des meilleures informations disponibles.
    - Il est important que le mode d'estimation de la capacité totale et de la capacité utilisée soit appliqué de manière uniforme, afin que le passif et les résultats soient comparables d'un exercice à l'autre.
    - Une évaluation du besoin de procéder à une révision globale de la capacité est effectuée au moins une fois tous les trois ans.
  - Le passif comptabilisé :
    - Peut changer selon les variations du total des dépenses estimatives, de la capacité utilisée ou de la capacité totale.
    - Les décaissements rattachés aux activités de fermeture et d'après-fermeture sont déduits du passif présenté au moment où ils se produisent.



20, rue Wellington, bureau 500  
Toronto ON M5E 1C5  
416-865-0111  
[www.bdo.ca](http://www.bdo.ca)

Cette publication a été préparée avec soin. Cependant, elle n'est pas rédigée en termes spécifiques et doit seulement être considérée comme des recommandations d'ordre général. On ne peut se référer à cette publication pour des situations particulières et vous ne devez pas agir ou vous abstenir d'agir sur la base des informations qui y sont présentes sans avoir obtenu de conseils professionnels spécifiques. Pour évoquer ces points dans le cadre de votre situation particulière, merci de contacter BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L., ses partenaires, collaborateurs et agents n'acceptent ni n'assument la responsabilité ou l'obligation de diligence pour toute perte résultant d'une action, d'une absence d'action ou de toute décision prise sur la base d'informations contenues dans cette publication.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L., une société canadienne à responsabilité limitée/société en nom collectif à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, société de droit anglais, et fait partie du réseau international de sociétés membres indépendantes BDO. BDO est la marque utilisée pour désigner le réseau BDO et chacune de ses sociétés membres.